

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN ECHAFAUDAGE

## DELAI DE TRAITEMENT DE 15 JOURS OUVRES MINIMUM A COMPTER DU TRAITEMENT PAR LES SERVICES - TOUTE DECLARATION ERRONNEE OU INCOMPLETE ANNULERA LE TRAITEMENT ET LE SUIVI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Demandeur/Exécutant :		
Nom :	Prénom :	
Dénomination :		
N° de SIRET ou SIREN :		
Obligatoire : joindre photocopie du Kbis (ou photocopie pièce d'identité)		
Adresse		
Code Postal :	Localité :	
Téléphone :	Fax :	
Courriel*:		
*LETTRES CAPITALES		
Agissant pour le compte de :		
Nom :	Prénom :	
Dénomination :	Représenté par :	
Adresse		
Code Postal :	Localité :	
Téléphone :	Fax :	
Courriel*:		
*LETTRES CAPITALES		
Nature et date(s) de l'intervention ou des tra	avaux	
Localisation du site concerné par la demande :		
Adresse Numéro :Extension :		
Nom de la Voie :		
Descriptif de l'intervention ou des travaux :		
Longueur de l'installation : ml		
Date(s) de l'intervention ou des travaux		
du	au	
Pièces jointes à la demande		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction	du dossier, la demande d'arrêté doit être accompagnée	
d'un dossier comprenant :		
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers 🗆		
Plan de situation 1/10 ou 1/20000 <sup>éme</sup> $\square$	Plan des travaux 1/200 ou 1/500 <sup>éme</sup> 🗆	
Itinéraire de déviation 1/2000 ou 1/5000 <sup>éme</sup>	Schéma de signalisation	

Le demandeur s'engage à respecter les dispositions s	suivantes :	
- Avoir une autorisation d'urbanisme préalable.		
- L'installation ne devra pas excéder la durée des tra	vaux.	
- L'installation doit être mise en sécurité et maintenu	ue dans un état de propreté irréprochable.	
- L'installation sera éclairée la nuit, conformément a	ux règlements de police.	
- La circulation des piétons devra être assurée en lais	ssant un passage suffisant et sécurisé sur le trottoir.	
- L'installation devra respecter le côté de stationnem	nent autorisé.	
- Le demandeur devra s'acquitter des droits afférent	ts à l'occupation du domaine public, au tarif annuel en	
vigueur. Un forfait de 33 € /an est demandé pour toute ouverture et suivi de dossier.		
- Toute fraction d'unité, de temps ou de mesure sera	a comptée pour un entier.	
- Toute dégradation du domaine public (revêtement	du trottoir, bordures, caniveaux, etc) du fait de ses	
travaux, sera réparée aux frais de l'entrepreneur, ou à défaut, du permissionnaire. - Le permissionnaire devra prendre en permanence toutes les précautions nécessaires pour éviter tout		
- Toute modification de l'occupation du Domaine Public devra être faire d'objet d'une demande écrite à la		
Direction Générale des Services Techniques – Mairie	e d'Alfortville – Place François Mitterrand – 94140	
ALFORTVILLE.		
Le demandeur s'engage à régler les droits de voirie	et déclare avoir pris connaissance de ses obligations	
F-14.3	1.	
Fait à	Le	
Signature :	Tampon de l'Entreprise :	
orginature :	rumpon de l'Entreprise i	
Dossier à déposer :		
Direction Générale des Services Techniques		
Centre Technique Municipal-Service Planification Inf	f	

3 rue du Capitaine Alfred Dreyfus-94140 ALFORTVILLE

Tél: 01 49 77 25 56 Fax: 01 49 77 25 37

Ou à transmettre par courriel : planification.infrastructures@mairie-alfortville.fr  PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE		